



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE D'ARQUENAY



03042023001

Tableau du conseil

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN SA SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2023

NUMERO	OBJET
03042023001	Modification du tableau du conseil municipal
03042023002	Compte administratif 2022
03042023003	Compte de gestion 2022
03042023004	Affectation des résultats 2022
03042023005	Taux de fiscalité directe locale 2023
03042023006	Budget primitif 2023

Fait à Arquenay, le 10 avril 2023
Le Maire, Jérémy BERTREL

Date d'affichage : 10 avril 2023
Date de mise en ligne :



République
Française
Département de la
Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombres de Membres
En exercice : 14
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 30.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : M. BERTREL Jérémy, BREHIN Jean-Paul, BREHIN Régine, BRUNEAU Mélinda, de FARCY de PONTFARCY Béatrice, LAMY Raphaël, LETREGUILLY Romain, MEIGNAN Fanny, OGER Philippe, RICHARD Aurélien, TINNIERE Christophe.

Étaient excusées : Mmes CHARPENTIER Lucie, MENARD Vanessa, SASSIER Carol-Anne.

Secrétaire : M. BREHIN Jean Paul

Objet : TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démission de Mr Didier PICHOT, adjoint. Il précise qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer d'au moins un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de deux adjoints. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoint pour la fin de la mandature.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe à un seul, le nombre des adjoints au maire de la commune
- Modifie en conséquence le tableau du conseil municipal
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an dits

Le Maire, J. BERTREL

Signé électroniquement par : Jeremy
Bertrel
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Arquenay

République
Française
Département de la
Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombres de Membres
En exercice : 13
Nombre de Membres
Présents : 10

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 30.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL JérémY, Maire.**

Etaient présents : M. BERTREL JérémY, BREHIN Jean-Paul, BREHIN Régine, BRUNEAU Mélinda, CHARPENTIER Lucie, LAMY Raphaël, LETREGUILLY Romain, MEIGNAN Fanny, OGER Philippe, RICHARD Aurélien, TINNIERE Christophe.

Etaient excusées : Mmes de FARCY de PONTFARCY Béatrice, MENARD Vanessa, SASSIER Carol-Anne.

Secrétaire : M. TINNIERE Christophe

Objet : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. OGER Philippe, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par Mr. BERTREL JérémY, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Prévu	Réalisé
DEPENSES	470 636.00 €	350 920.80 €
RECETTES	470 636.00 €	535 447.12 €
Excédent de fonctionnement de	184 526.32 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	280 778.75 €	158 448.66 €
RECETTES	280 778.75 €	150 223.23 €
Déficit d'investissement de	8 215.43 €	

Signé électroniquement par : JeremY

Bertrel

Date de signature : 14/04/2023

LOTISSEMENT DES NOYERS :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Prévu	Réalisé
DEPENSES	106 812.92 €	106 650.46 €
RECETTES	106 812.92 €	93 118.43 €
Déficit de fonctionnement de	13 532.03 €	

PrévuQualité : Maire de Arquenay

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	44 660.60 €	43 392.03 €
RECETTES	133 687.24 €	87 584.92 €
Excédent d'investissement de	<u>44 192.89 €</u>	

LOTISSEMENT PLANTEA :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Prévu	Réalisé
DEPENSES	20 000.00 €	1 275.00 €
RECETTES	20 000.00 €	1 275.00 €
Résultat de fonctionnement de	<u>0 €</u>	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	20 000.00 €	1 275.00 €
RECETTES	20 000.00 €	20 000.00 €
Excédent d'investissement de	<u>18 725.00 €</u>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
 Le Maire, J. BERTREL

République
Française
Département de la
Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombres de Membres
En exercice : 14
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 30.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : M. BERTREL Jérémy, BREHIN Jean-Paul, BREHIN Régine, BRUNEAU Mélinda, CHARPENTIER Lucie, LAMY Raphaël, LETREGUILLY Romain, MEIGNAN Fanny, OGER Philippe, RICHARD Aurélien, TINNIERE Christophe.

Étaient excusées : Mmes de FARCY de PONTFARCY Béatrice, MENARD Vanessa, SASSIER Carol-Anne.

Secrétaire : M. TINNIERE Christophe

Objet : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr. BERTREL Jérémy, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Bertrel
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Maire de Arquenay

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 053-215300096-20230403-03042023003-DE

S²LOW

➤ Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

➤ Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion de la Commune, du lotissement des Noyers et du lotissement Plantéa 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits

Le Maire, J. BERTREL

République
Française
Département de la
Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombres de Membres
En exercice : 14
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 30.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL JérémY, Maire.**

Etaient présents : M. BERTREL JérémY, BREHIN Jean-Paul, BREHIN Régine, BRUNEAU Mélinda, CHARPENTIER Lucie, LAMY Raphaël, LETREGUILLY Romain, MEIGNAN Fanny, OGER Philippe, RICHARD Aurélien, TINNIERE Christophe.

Étaient excusées : Mmes de FARCY de PONTFARCY Béatrice, MENARD Vanessa, SASSIER Carol-Anne.

Secrétaire : M. Christophe TINNIERE

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'affecter les résultats des différents budgets de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

. Affectation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2022 en investissement. La somme de 184 526.32 € sera inscrite au budget primitif 2023 au compte 1068.

. Report d'investissement de + 61 879.70 € au compte 001.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES NOYERS :

. Les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont reportés pour chaque section soit :

Report d'investissement de + 90 295.21 € au compte 001

Report de fonctionnement de + 7 009.36 € au compte 002

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PLANTEA :

. Les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont reportés pour chaque section soit :

Report d'investissement de + 18 725 € au compte 001

Le résultat de fonctionnement est nul.

Signé électroniquement par : JeremY

Bertrel

Fait et délibéré les jours, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL

République
Française
Département de la
Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombres de Membres
En exercice : 14
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 30.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire**.

Etaient présents : M. BERTREL Jérémy, BREHIN Jean-Paul, BREHIN Régine, BRUNEAU Mélinda, CHARPENTIER Lucie, LAMY Raphaël, LETREGUILLY Romain, MEIGNAN Fanny, OGER Philippe, RICHARD Aurélien, TINNIERE Christophe.

Étaient excusées : Mmes de FARCY de PONTFARCY Béatrice, MENARD Vanessa, SASSIER Carol-Anne.

Secrétaire : M. TINNIERE Christophe

Objet : TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux existants.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 19.52 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.87 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.87 %

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Signé électroniquement par : Jérémy

Date de signature : 14/04/2023

Unité : Maire de Arquenay

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL

République
Française
Département de la
Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombres de Membres
En exercice : 14
Nombre de Membres
Présents : 11

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 31.03.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL JérémY, Maire**.

Etaient présents : M. BERTREL JérémY, BREHIN Jean-Paul, BREHIN Régine, BRUNEAU Mélinda, CHARPENTIER Lucie, LAMY Raphaël, LETREGUILLY Romain, MEIGNAN Fanny, OGER Philippe, RICHARD Aurélien, TINNIERE Christophe.

Étaient excusées : Mmes de FARCY de PONTFARCY Béatrice, MENARD Vanessa, SASSIER Carol-Anne.

Secrétaire : M. TINNIERE Christophe

Objet : BUDGETS PRIMITIFS 2023

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 03042023006

M. Le Maire présente les budgets primitifs de la Commune, du lotissement des Noyers et du lotissement PLANTEA comme ci-après :

COMMUNE :

Dépenses de fonctionnement	535 177.00 €
Recettes de fonctionnement	535 177.00 €

Dépenses d'investissement	342 800.00 €
Recettes d'investissement	342 800.00 €

En investissement, le budget est voté au niveau de chaque opération.

LOTISSEMENT DES NOYERS :

Dépenses de fonctionnement	91 668.00 €
Recettes de fonctionnement	98 528.36 €

Dépenses d'investissement	47 519.00 €
Recettes d'investissement	112 963.21 €

LOTISSEMENT PLANTEA :

Dépenses de fonctionnement	20 000.00 €
Recettes de fonctionnement	20 000.00 €

Dépenses d'investissement	20 000.00 €
Recettes d'investissement	20 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les budgets primitifs de la commune et du lotissement des Noyers pour 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL